

LOI N° 93-005 du 29 Mars 1993

portant autorisation de ratification
de :

- l'Accord de crédit de Développement intervenu entre l'Association Internationale de Développement (AID) et la République du Bénin le 26 Août 1992 ;
- l'Accord de financement conjoint signé à la même date et liant l'Association Internationale de Développement (AID) d'une part, le TOGO, le BENIN et la Communauté Electrique du Bénin (CEB) d'autre part,

relatifs au financement du projet d'ingénierie et d'Assistance Technique.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi
dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement des Accords de Prêt ci-après :

- l'Accord de Crédit de Développement intervenu entre l'Association Internationale de Développement (AID) et la République du Bénin le 26 Août 1992 ;
- l'Accord de financement conjoint signé à la même date et liant l'Association International de Développement (AID) d'une part, le TOGO, le BENIN et la Communauté Electrique du Bénin (CEB) d'autre part ;

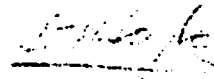
relatifs au financement du projet d'ingénierie et d'Assistance technique pour un montant de 2 100 000 DTS soit environ 807 303 000 F CFA.

.../...

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 29 Mars 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



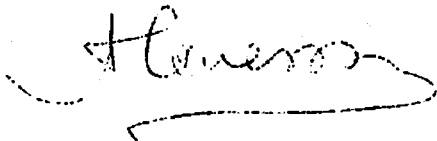
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Energie, des
Mines et de l'Hydraulique,

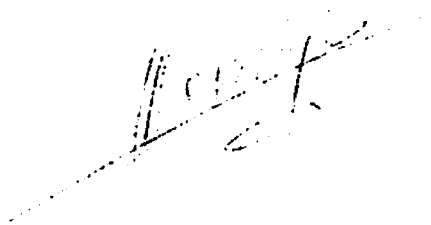


Aurélien HOUSSOU

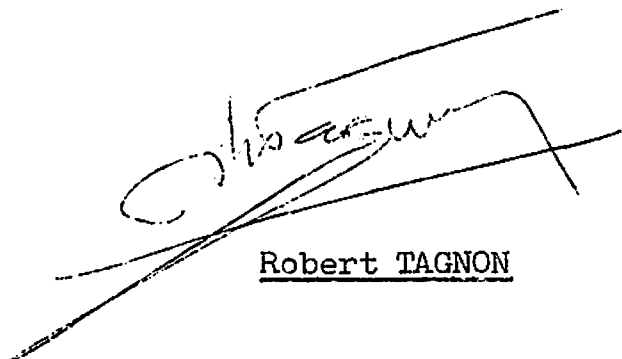
.../...

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Paul DOSSOU



Robert TAGNON

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 1 MESGPR 2 MEMH-MF-MPRE 12 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCOF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 IGAA 1
DCCT 1 GCONB 1 CSN 1 BN-DAN 2 JORB 1.